

**CLAUDE BERNANOS, DE DORNOT,  
NOTAIRE A SAINT-DOMINGUE  
1784-1819**

par M. H. TRIBOUT DE MOREMBERT

---

Le 8 octobre 1826, le maire de Metz trouvait dans son courrier une lettre partie de Philadelphie, « United States of N. America », le 3 juillet. Il la fit aussitôt traduire :

Au très honorable Maire de Metz. Pardonnez-moi, Monsieur, si je vous importune par ce peu de lignes ; c'est un renseignement que je cherche et j'espère que vous me ferez l'honneur de les lire. Je désire savoir s'il y a quelqu'un d'existant de la famille d'Etienne Bernanos qui résidait à Dornot près de Metz, département de la Moselle. Mon souhait est de l'informer par votre moyen du décès de feu mon beau-frère, M. Claude Bernanos qui mourut le 10 février 1819, et a laissé ma sœur dans le besoin, ce qui l'a jettée dans un état d'aliénation mentale. Elle est maintenant à l'hôpital de la ville et n'a que moi pour la soutenir.

M. C. Bernanos a eu plusieurs emplois importants sous Louis seize et, entr'autres, il a été pendant plusieurs années notaire royal à Saint-Domingue. Il jouissait dans cette isle d'une propriété d'un revenu considérable qu'il fut obligé d'abandonner à cause de la révolte des nègres et, comme il mourut intestat, toute sa propriété est dévolue à ses parents en France. J'ai tous ses papiers entre lesquels je trouve son titre à une maison et à cent acres (carreaux) de terre, outre onze ou douze esclaves et d'autres écrits concernant d'autres propriétés. Si les héritiers de M. Claude Bernanos veulent autoriser un agent pour recevoir ces papiers, ils peuvent les avoir en me payant la somme de deux cents dollars, laquelle somme servira à défrayer la dépense de ma sœur.

Mon beau-frère doit être bien connu à Metz, ayant eu un emploi à la poste pendant quatre ans. Son certificat porte la date du 9 mai 1782.

Je vous serais très obligé si vous pouvez trouver quelqu'un de ses héritiers qui veuille se procurer les titres, suivant les lois de la France, à cette propriété ; et s'il n'en existe plus, je vous prie de

m'en informer en m'adressant votre lettre n° 28, Nord, cinquième rue à Philadelphie.

Je suis, Monsieur, avec grand respect, votre obéissant et humble serviteur. William Gault <sup>1</sup>.

Le maire de Metz, M. de Turmel, renvoya la lettre aux services de police afin qu'ils recherchent la famille Bernanos. Il ajouta de sa main : « On dit qu'il existe de ses membres à Metz et à Montigny ».

Le 14 octobre, M. Goze, commissaire de police, retournait le dossier avec la note suivante : « Aucun individu du nom de Bernanos n'existant à Metz, nous primes des informations à Montigny, près d'un habitant de ce nom de Bernanos, il déclara n'être pas de la famille d'Etienne Bernanos, mais qu'une sœur de ce dernier était mariée à un habitant du village de Dornot et qu'il ignorait le nom de ce mari ; c'est donc à M. le Maire de Dornot qu'il faudrait s'adresser pour connaître la personne qui aurait des prétentions à l'héritage de Claude Bernanos. »

Le maire de Dornot, consulté et n'ayant rien trouvé parce qu'il n'avait pas cherché, c'est le maire de Gorze qui répondit en donnant la descendance d'Etienne Bernanos. Celui-ci était issu d'une famille établie à Ancy, au lendemain du rattachement de la Lorraine à la France. Son ancêtre direct, Didier, y était vigneron dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Un de ses petits-enfants, Jean, épousa Elisabeth Guépratte et laissa Etienne Bernanos. D'Etienne et de Françoise Ditte naquit, entre autres, Bernard.

Celui-ci, né vers 1700, mort le 11 mai 1780, vigneron à Dornot, avait épousé à Ancy, le 24 novembre 1729, Marguerite Petitjean, qui lui donna au moins huit enfants. La plupart épousèrent à leur tour des vignerons de Dornot. L'un d'eux, Nicolas-Etienne, né vers 1736, échevin d'église en 1776, convola le 18 novembre 1762 avec Jeanne Alizette, elle-même fille de vigneron.

Six enfants devaient naître du mariage : d'abord Claude, le 17 décembre 1761, puis Clément, le 19 février 1765, Thérèse, le 16 décembre 1766, Benoît, le 15 janvier 1768, Jean, le 27 décembre 1772, et Jeanne, le 20 juin 1776.

---

<sup>1</sup> *Archives de la ville de Metz*, 6 E 230 (dossier Bernanos).

Clément et Jeanne devaient mourir en bas âge. Benoît, qui avait épousé le 12 novembre 1793 Anne Goire, était commis aux écritures à l'ambulance de Trèves en l'an IV. Atteint de fièvre, il entra à l'hôpital de Metz le 13 frimaire de la même année et mourut le 1<sup>er</sup> nivôse suivant. Il laissait une veuve et un enfant sourd et muet qui décédera vers 1816.

Quant à Jeanne, elle avait marié Aimé-Théodore Lhuillier, qui lui donna trois filles : Anne, Marguerite et Marie.

Le maire de Gorze précisait à leur sujet : « Depuis le décès de Jeanne Bernanos, Lhuillier a épousé en secondes noces Anne Labrosse et est mort six ans après son second mariage, laissant à la charge de sa veuve les trois enfants de son premier mariage qui, en raison du décès d'Étienne Bernanos et de sa femme, père, mère et ayeux communs, sont aujourd'hui les seuls héritiers de Claude Bernanos, décédé à Philadelphie. Ces enfants ont leur domicile chez leur belle-mère à Gorze. »

Revenons à Claude Bernanos.

Né le 17 décembre 1761, il était employé à la poste en 1782. On ne précise pas s'il s'agit de la poste aux lettres dirigée alors par M. Bodin ou des messageries royales par M. Dumaine. Le certificat mentionné dans la lettre de son beau-frère lui fut sans doute donné quand il quitta Metz pour Saint-Domingue, où il arriva en 1784. Les archives coloniales conservées aux Archives nationales le donnent notaire à la Croix-des-Bouquets de 1788 à 1798, et les minutes de son étude existent toujours dans ce dépôt<sup>2</sup>.

On sait qu'il possédait dans la paroisse de la Croix-des-Bouquets (chef-lieu de Port-au-Prince, département de l'Ouest) une importante propriété et une douzaine de nègres qui, en 1793, valaient 2.000 livres quand c'étaient des hommes et 1.650 si c'étaient des femmes. Il ne semble pas qu'en dehors de sa charge, il ait occupé des fonctions officielles.

Claude Bernanos coula une vie paisible jusqu'au jour où les hommes de couleur décidèrent de se révolter contre les Blancs et particulièrement les « petits Blancs », artisans et commerçants. Les 21 et 22 août 1791, les esclaves des quartiers de la région du Cap se soulevèrent, puis ceux de l'Ouest et notamment les

<sup>2</sup> Correspondance avec M. Carlo Laroche, chef du service des Archives de la France d'outre-mer, que nous remercions vivement des recherches qu'il a faites pour nous en 1957.

Noirs de la Croix-des-Bouquets. Il ne semble pas que le notaire ait été malmené.

En septembre 1793, profitant des troubles que le gouvernement français n'était pas arrivé à enrayer, les Anglais envahissent Saint-Domingue et entrent le 5 juin 1794 à Port-au-Prince. Bernanos, une fois de plus, ne fut pas inquiété, mais il était bien certain qu'il ne pouvait demeurer en pays ennemi. L'occasion de s'en aller lui fut offerte le 18 prairial an VI (6 juin 1797) et il embarqua sur le *Fox*, bâtiment américain qui le conduisit à New York.

Écoutons-le nous raconter son odyssee enregistrée par le chancelier du consulat de New York<sup>3</sup>.

Aujourd'hui quatrième floreal an huit de la République française une et indivisible, par devant moi J. V. Cherville, chancelier du consulat à New York soussigné, et en présence des témoins ci-après dénommés et aussi soussignés, est comparu le citoyen Claude Bernanosse, natif de Dornot près de Metz, département de la Moselle, habitant de la Croix-des-Bouquets, dépendance du Port-Républicain, Isle Saint Domingue, de présent en cette ville de New York et demeurant à Belleville, Etat du New Jersey, lequel m'a requis de recevoir la déclaration suivante :

« A dit et déclaré qu'arrivé en l'île de Saint-Domingue en 1794, il s'est établi à la Croix-des-Bouquets en 1797 et y était lorsque les Anglais l'envahirent, que les intérêts des siens ne lui permirent point d'abandonner ses propriétés et que sa sûreté personnelle eût été compromise s'il eût manifesté l'intention qu'il avait de fuir la domination anglaise, qu'il ne put parvenir à réaliser son projet de fuite avant floréal, sixième année, époque à laquelle il s'embarqua sur le bâtiment américain le *Fox*, capitaine Pepe, est arrivé à New York le 18 prairial dite sixième année, en est parti le lendemain pour Elisabeth Town, Etat du Jersey, pour y rétablir sa santé, y est resté jusqu'en brumaire, huitième année, et est allé s'établir à Belleville où il a depuis résidé sans interruption, que s'il eut connu la loi prescrite aux Français de constater leur résidence en pays neutre, il se serait empressé de manifester son respect à la loi, qu'ayant à cœur de réparer son omission involontaire, il requiert que des témoins connus soient entendus pour constater par leur affirmation de résidence en cette ville, de tout quoi a requis acte et signé après lecture : Bernanosse. »

<sup>3</sup> *Archives coloniales. Saint-Domingue. Réfugiés. Actes, déclarations, dépôts divers. Consulat de New York.* Déclarations de différents habitants de Saint-Domingue faites en cette chancellerie, fol. 64. La déclaration porte par erreur comme date d'arrivée 1794, alors qu'il faut lire 1784.

Et à l'instant, en présence des témoins à l'acte qui précède et dénommés en fin du présent, sont comparus les citoyens André-Louis Martin, Antoine-Louis Blenon et Jean-Pierre Labiche-Riquefort, tous demeurants en cette ville et connus en ce consulat, lesquels après serment par eux prêté en la manière accoutumée, ont dit et déclaré qu'il est arrivé à New York dans le courant de prairial sixième année, en est parti aussitôt pour Elisabeth Town où il espérait rétablir sa santé, puis a été à Belleville, Jersey, où il est constamment resté jusqu'à ce jour. Ce qu'ils affirment pour l'avoir vu et correspondu avec lui à des époques très rapprochées. De tout quoi ont lesdits comparants requis acte et qu'expédition de la présente déclaration soit délivrée audit citoyen Bernanosse pour lui servir ce que de droit. Octroyé. Dont acte.

Fait et passé en cette chancellerie de New York, en présence des citoyens Pierre Despagnon et E.-Pierre Fleury, témoins connus, requis ad hoc, lesquels ont signé avec lesdits comparants après lecture et avec moi chancelier susnommé, les jour, mois et an que dessus.

Le 19 prairial an VI, Bernanos s'était installé à Elisabeth-Town, dans l'Etat de Jersey, qu'il quitta en brumaire an VIII pour Belleville, dans le même Etat. Dix ans plus tard, il habitait Philadelphie, où il mourut le 10 février 1819.

Ses seules héritières étaient donc ses trois nièces qui ne s'inquiétèrent nullement d'une succession ne devant rien leur rapporter. A quoi bon posséder des titres de propriétés frustrées et tenter un procès pour essayer de les récupérer.

Le maire de Metz ne répondit d'ailleurs pas à William Gault. Chargea-t-il son collègue de Gorze de le faire ? C'est bien peu probable.

En tout cas, l'affaire en resta là.

Posons une question pour conclure. Comment Claude Bernanos eut-il l'idée d'aller à Saint-Domingue ? Sans doute avait-il entendu parler d'un grand-oncle qui fut major du Port-de-Paix et brillant flibustier, mort d'ailleurs les armes à la main un siècle auparavant (1695)<sup>4</sup>. On ne voit pas comment un employé de la poste de Metz aurait eu l'idée d'aller si loin, à moins qu'il ne fût en relations avec François Barbé de Marbois, qui sera précisément, intendant de Saint-Domingue.

---

<sup>4</sup> H. TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le major Bernanos, capitaine de flibustiers*, dans *Connaissance du Monde*, n° 78, p. 11-19.